



Vente et dossier de surendettement

Par **lefevre**, le **04/08/2008** à **08:38**

nous avons un dossier de surendettement depuis 2006, je souhaite vendre ma maison pour épurer mes dettes quelles sont les démarches a faire auprès de la BDF.
MERCİ

Par **Patricia**, le **04/08/2008** à **11:36**

Bonjour,
Allez à la BdeF service surendettement les prévenir de votre intention.
Tous changements de nature familiale ou financière doit leur être signalés.

- Si le produit de la vente est suffisant pour payer tous les créanciers, le juge prononce la clôture de la procédure
- Si il est insuffisant, le juge prononce la clôture de la procédure pour insuffisant d'actif (dettes toujours en cours de remboursement).